



Ville de

CABANNES

Volat fama per orbem

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le publié le 04/12/2025
ID : 013-211300181-20251201-DEC512025-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°51-2025 :

Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section

Le Maire de la commune de Cabannes,

VU la délibération n°59-2022 du Conseil municipal en date du 30 11 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune de Cabannes.

VU la délibération n°61-2022 du Conseil municipal en date du 30 11 2022 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

VU la délibération n°36-2025 du Conseil municipal en date du 26 03 2025 relative au vote du budget primitif 2025 et notamment l'annexe I-B, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

DECIDE

Article 1 : DE PROCÉDER aux virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Compte	Intitulé compte	Montants
014	7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	720
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	183,30
011	60632	Fourniture de petits équipements	-903,30
		Total	0

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

Dit qu'il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Cabannes le 01 décembre 2025

Le Maire,
Gilles MOURGUES

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif, et ce dans un délai de deux mois à compter de leur caractère exécutoire.